

États-Unis, 500 millions de francs belges et 1.5 million de livres sterling, ainsi répartis:

Pays	Dollars des É.-U. (millions)	Livres sterling (millions)	Francs belges (millions)
Royaume-Uni.....	300.0		
France.....	125.0		
Pays-Bas.....	62.5	1.5	300
Inde.....	44.1		
Belgique.....	33.0		
Mexique.....	22.5		
Danemark.....	10.2		
Chili.....	8.8		
Tchécoslovaquie.....	6.0		
Norvège.....	5.0		200
Turquie.....	5.0		
Ethiopie.....	0.3		
<b>TOTAL.....</b>	<b>622.4</b>	<b>1.5</b>	<b>500</b>

Le volume des transactions de change du Fonds ne paraît peut-être pas considérable lorsqu'on le compare aux besoins mondiaux de change étranger, surtout en dollars des États-Unis. Néanmoins, ces transactions ont grandement aidé les pays membres intéressés, particulièrement si l'on considère qu'elles ont eu lieu durant la période où le besoin d'une telle aide était le plus pressant. Tout en fournissant cette aide très réelle, le Fonds évitait de dissiper toutes ses ressources durant la période de rétablissement.

### Stabilisation

Les efforts du Fonds ont visé constamment, comme le veut l'un de ses buts, à stabiliser les changes et à maintenir des arrangements ordonnés entre les membres en matière de change. Des valeurs au pair ont été établies au moyen d'accords avec la grande majorité des pays membres. Cependant, le Fonds a fait en sorte que « stabilité » ne soit pas synonyme de « rigidité ». En décembre 1946, le Fonds accepta des valeurs au pair proposées par les pays membres parce qu'il était d'avis qu'il fallait conserver les parités existantes jusqu'à ce qu'il fût démontré qu'elles constituaient un obstacle au commerce international. Cela suppose que le Fonds est disposé à agir promptement et dans un sens favorable chaque fois qu'un changement de parité devient nécessaire du fait que la valeur au pair actuellement en vigueur compromet la position d'un pays au point de vue de ses exportations. Le Fonds n'a jamais empêché un pays membre d'ajuster la valeur de sa monnaie. Il s'est contenté d'insister sur l'obligation internationale qui incombe aux pays membres de le consulter. Bien qu'il ne puisse s'opposer aux changements de valeur au pair qui n'excèdent pas 10 p. 100 de la parité primitive, le Fonds peut, dans le cas de changements plus considérables, soit les approuver soit s'y opposer.

Le Fonds a aussi étudié attentivement les méthodes relatives au change et il a aidé certains membres à réviser leur politique des changes. Quelques-uns ont déjà pris des mesures en vue de simplifier ou de modifier les pratiques comportant une monnaie multiple. A la demande du Fonds, les pays membres se sont efforcés de réduire les transactions en or opérées à prime. Bien qu'il existe aujourd'hui un certain nombre d'arrangements relatifs au change, ils